

Séance du 27 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Hervé DARETTE, Maire.

Date de la convocation : 18.05 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : DARETTE Hervé – LUCAS Stéphane - MONTAUT Gisèle - WARRYN Patrick – DELAS Christian – DUPRAT Margaux – SOLER Claire - BROSSARD Corinne – FEDERICI Mélanie – PATRU André – PAU Christian – FLOWER Mélissa – TOUYA Danièle

ABSENTS EXCUSES : LABORDE Jocelyne – LOPEZ Bernard

-Mme BROSSARD Corinne entre en séance à 19 h 30 lors de la présentation du sujet relatif aux travaux d'extension du réseau électrique par le SDEPA pour l'alimentation de l'antenne de radio téléphonie mobile ORANGE,

-Mme FEDERICI Mélanie entre en séance à 20 heures au moment de la présentation du sujet «décision modificative de crédits ».

Ordre du jour

- Communication des décisions prises par le Maire suite aux délégations données par le Conseil Municipal
- Application du cadre budgétaire et comptable M57 par anticipation
- Travaux d'extension du réseau électrique par le SDEPA pour l'alimentation de l'antenne radio téléphonie mobile ORANGE au lieu-dit « Les Artous »
- Transport solidaire : souscription au capital de la SCIC Mobicoop
- Décision modificative de crédits
- NUMERUES : mise à jour de la dénomination des voies
- Tour de garde des élections départementales et régionales
- Questions diverses

Secrétaire de séance : DUPRAT Margaux

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune le Droit de Prémption Urbain, Monsieur le Maire indique qu'il a renoncé à la préemption sur les parcelles bâties cadastrées section AB numéros 122, 123 et 221 d'une superficie de 25 a 98 ca, situées 23 et 25 Cami Deus Banius appartenant à Mr OTERO Laurent (vente à Mr et Mme BATURIN),

D'autre part, en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal pour les marchés de travaux inférieur à 2 000 € HT, il a accepté les devis suivants :

-en date du 20 avril 2021, le devis de la Société BOISDEXTER à MARMANDE d'un montant de 1 759,21 € H.T. soit 2 111,05 € T.T.C. pour l'acquisition d'un ensemble de poteaux et lisses rondes en bois pour l'extension de la clôture en limite de l'aire multisports au chemin du Moulin de Bas,

-en date du 22 avril 2021, le devis de la Société Id Office à PAU d'un montant de 1 074,98 € H.T. soit 1 289,98 € T.T.C. pour l'acquisition d'un équipement de mobilier de bureau comprenant : 1 bureau, 1 fauteuil de travail, 2 chaises de bureau et un caisson mélaminé, pour équiper au 1^{er} étage de la mairie la pièce attenante à la salle du Conseil Municipal qui servira de «bureau du Maire ». Le bureau du Maire initialement installé au rez-de-chaussée est depuis plusieurs années affecté au secrétariat du Syndicat de Regroupement Pédagogique de Labastide-Cézéracq/Labastide-Monréjeau.

-en date du 6 mai 2021, deux devis de la Société PLAS ECO à Verson pour l'acquisition de mobilier urbain pour l'aire multisports à savoir :

- 2 tables de pique-nique pour un montant de 1 540 € H.T. soit 1 848 € T.T.C.,
- 2 bancs pour un montant de 1 087 € H.T. soit 1 304,40 € T.T.C.

1 APPLICATION DU CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 PAR ANTICIPATION

Monsieur le Trésorier a informé les communes que le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à remplacer, à l'échéance du 1^{er} janvier 2024, les comptes de gestion et les comptes administratifs. Le préalable à ce CFU est un changement de nomenclature comptable avec une bascule M14 à la M57 qui deviendra un référentiel unique.

La phase de déploiement au plan national est la suivante :

- au 1^{er} janvier 2022, toutes les trésoreries doivent avoir des collectivités qui ont basculé à la M57,
- au 1^{er} janvier 2023, la moitié des collectivités devra avoir basculé,
- au 1^{er} janvier 2024, la totalité des collectivités devra être passée à la M57.

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 s'applique donc de plein droit dans toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024 en remplacement de l'actuelle instruction budgétaire et comptable M14.

Monsieur le Maire indique que le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 permet aux collectivités d'opter de manière anticipée pour ce cadre budgétaire et comptable. Il propose donc à l'Assemblée Municipale de faire application de ces nouvelles règles au 1^{er} janvier 2022 afin d'optimiser la gestion financière de la Commune.

Il précise que le comptable public a émis un avis favorable à cette option.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'opter pour l'application du cadre budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,
- CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

2 TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PAR LE SDEPA POUR L'ALIMENTATION DE L'ANTENNE DE RADIO TELEPHONIE MOBILE ORANGE AU LIEU-DIT «LES ARTOUS»

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation antenne ORANGE au lieu-dit «Les Artous».

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT DESPAGNET – SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale / «FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2020».

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Il ajoute que ORANGE procédera au remboursement de la participation communale liés à ces travaux et aux frais de gestion.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

-APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

-montant des travaux T.T.C.....	60 990,48 €
-montant des travaux TST TTC.....	3 977,23 €
-assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus.....	6 099,05 €
-actes notariés sur fonds libres.....	1 035,00 €
-frais de gestion du SDEPA.....	<u>2 541,27 €</u>
TOTAL	74 643,03 €

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-participation FACE.....	24 000,00 €
-T.V.A. préfinancée par SDEPA.....	11 844,46 €
-participation de la commune aux travaux à financer sur les fonds libres...	36 257,30 €
-participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	<u>2 541,27 €</u>
TOTAL.....	74 643,03 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

-ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

-TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

3

TRANSPORT SOLIDAIRE : SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC MOBICOOP

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Collectif écocitoyen de LABASTIDE-CEZERACQ élaborent un Plan de Mobilité Rurale.

Ce projet consiste à la mise en place d'un dispositif de « Mobilité Solidaire ». Ce dispositif s'organise autour d'un groupe de chauffeurs solidaires qui se met à disposition des personnes du village ayant des difficultés pour se déplacer.

Ce projet vient en complément du transport à la demande Mobilacq 64.

Suite à l'enquête réalisée auprès de la population, 12 chauffeurs bénévoles se sont proposés et une douzaine de personnes ont souhaité bénéficier de ce service.

Les chauffeurs bénévoles souhaiteraient utiliser la plateforme de mobilité partagée pour les collectivités territoriales (covoiturage-libre) mise en place par la Société Mobicoop. Cette dernière met en relation gratuitement les covoitureurs.

Mobicoop est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dont toute personne peut devenir membre en souscrivant à une part sociale dont la valeur nominale est fixée à 100 €.

De plus, par le biais de cette adhésion, les transporteurs bénévoles seront assurés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de devenir membre de cette société.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de valider le principe de l'adhésion à la SCIC Mobicoop,

-DECIDE de fixer la participation de la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ au capital de la SCIC Mobicoop à hauteur de 100 € soit la souscription d'une part au capital,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que pour assurer ce service à la personne, la Commune doit fournir au collectif Ecocitoyen un téléphone portable. Le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à cet achat et mandate le Maire pour choisir entre un téléphone mobile à carte prépayée ou souscrire un abonnement mensuel.

4 **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Monsieur le Maire indique que pour faire face aux dépenses engagées, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits.

Aussi, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le budget primitif 2021 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération d'Equipement n° 29 «Création d'une aire multisport »

-compte 2312 «aménagement terrain »..... + 3 130 €

IMMOBILISATION CORPORELLE Hors Opération

-compte 2184 «mobilier »..... ;..... + 1 600 €

-compte 266 «autre forme de participation » + 100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

-021 «virement de la section de fonctionnement »..... + 4 830 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

-compte 65548 « autres contributions »..... + 38 800 €

-022 «dépenses imprévues »..... - 4 830 €

-023 « Virement à la section d'investissement »..... + 4 830 €

RECETTES

- Compte 7718 «autre produit exceptionnel »..... + 38 800 €

5 **NUMERUES : MISE A JOUR DE LA DENOMINATION DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2000, le Conseil Municipal a adopté la nouvelle dénomination des voies et le numérotage des habitations de la Commune afin d'identifier clairement les adresses des immeubles pour les services de secours, les agents de la Poste, les autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS et la fibre.

Il convient de mettre à jour la liste de dénomination des voies communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'intégrer dans le tableau de dénomination des voies de la Commune les modifications et les voies communales nouvelles suivantes :

Changement d'appellation

- ROUTE NATIONALE 117 devient : ROUTE DEPARTEMENTALE 817

Ajout de voies nouvelles

- Lotissement Moura
- Rue du Habarnet (Zone Eurolacq 2)
- Cami de LAS BIORBES (dessert le Lotissement La Biorbe I et le Lotissement La Biorbe II)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs qui s'avèreront nécessaires.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les scrutins des élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 juin 2021 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Le Conseil Municipal constitue, pour chacun des scrutins, la composition des bureaux de vote.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Subvention DETR pour les travaux d'extension et de rénovation de la salle multi-activités

Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2021, Monsieur le Préfet a alloué à la Commune pour la réalisation du projet d'extension et de rénovation de la salle multi-activités une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 58 374,10 € (taux de subvention 25 % sur une dépense prévisionnelle subventionnable de 233 496,40 €).

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire présente l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020 à savoir :

-Mr Hervé DARETTE, adjoint, indemnité de fonction (montant brut).....	1 529,52 €
-Mr Hervé DARETTE, Maire, indemnité de fonction (montant brut).....	11 389,99 €
-Mr Christian DELAS , Adjoint, indemnité de fonction (montant brut)....	4 470,45 €
-Mr Stéphane LUCAS, Adjoint : indemnité de fonction (montant brut)....	2 940,93 €
-Mr Stéphane LUCAS, Président du SRPI, indemnité de fonction (brut)....	349,66 €
-Mme LARQUIER Laure, Adjointe, indemnité de fonction (montant brut)...	1 529,52 €
-Mme Gisèle MONTAUT, Adjointe, indemnité de fonction (montant brut).	4 470,45 €
-Mr TOUYA Dominique, Maire, indemnité de fonction (montant brut).....	5 747,22 €
-Mr Patrick WARRYN, Adjoint, indemnité de fonction (montant brut).....	2 940,93 €

6

Etude d'une demande de location d'une salle communale par Mme FOURCADE

Vanessa

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre en date du 19 mai 2021 émanant de Mme FOURCADE Vanessa, domiciliée 2 lotissement la Biorbe II à Labastide-Cézéracq, dans laquelle elle sollicite la location d'une salle communale, deux fois par semaine, pour la pratique d'une activité d'arthérapie.

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition d'une salle communale à Mme Fabienne LUYE pour la pratique de cours de développement personnel et les conditions de location.

Le Conseil Municipal souligne qu'il souhaite en premier lieu donner la priorité aux associations communales et que ensuite les créneaux disponibles pourront être affectés aux activités privés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la mise à disposition, à titre onéreux, à compter du 1^{er} septembre 2021, d'une salle communale à Mme Vanessa FOURCADE pour la pratique d'une activité libérale d'arthérapie,**
- PRECISE que les créneaux horaires alloués seront affectés en fonction de la mise à disposition des salles communales aux associations de la commune,**
- FIXE le tarif horaire de location à 5 € de l'heure,**
- AUTORISE le Maire à signer la convention de location avec Mme Vanessa FOURCADE et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.**

Remerciements octroi subventions communales

Monsieur le Maire fait part des remerciements qu'il a reçus de la part de présidents d'associations communales et d'organismes extérieurs à la commune pour l'attribution d'une subvention communale au titre de l'année 2021.

Projet de ferme pédagogique

Mme RITTER Sandra, actuellement cuisinière en remplacement à la cantine du SRPI, est venu exposer à Monsieur le Maire son projet de création d'une ferme pédagogique dans les environs d'ARTIX. Pour concrétiser son installation, elle est à la recherche d'une ferme à louer avec des terres agricoles d'environ 15 ha. Son projet est à l'étude auprès de la chambre d'agriculture.

Projet de création d'un conseil municipal des jeunes

En collaboration avec les élus de Labastide-Monréjeau, une réunion de travail aura lieu le 10 juin 2021 à 18 h 30, à la mairie de Labastide-Monréjeau, pour aborder le projet de mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

Questions orales

-Monsieur Patrick WARRYN soumet au Conseil Municipal l'installation de range-vélos et de poubelles autour du city-stade. Il indique également qu'il a relancé les services techniques du Conseil Départemental au sujet de l'aménagement sécuritaire, au niveau de l'entrée dans la Commune par la Carrère de Cap Sus depuis la RD 817.

-Monsieur le Maire indique que depuis le 19 mai 2021 les établissements recevant du public de la Commune sont réouverts avec application d'une jauge de 35 % de l'effectif autorisé de l'ERP. A compter du 9 juin 2021, les organisateurs des rassemblements pourront accueillir une jauge de 65 % de l'effectif autorisé de l'ERP.

-la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 8 juillet 2021 à 19 heures.

Affiché, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,

